Bulgarie : structuration de l’Agence européenne pour la sécurité des frontières terrestres et maritimes

Description

Par Stéphan Altasserre (sources : *European Union website, FRONTEX website, Kapital*)

Le 15 décembre 2015, la Commission européenne avait adopté un important ensemble de mesures pour gérer les frontières extérieures de l’Union européenne et protéger l’espace Schengen, dont la création d’un corps de gardes-frontières assurant une gestion partagée des frontières extérieures.

Début octobre 2016, le règlement de la nouvelle agence est entré en vigueur. Progressivement, le nouveau service devient fonctionnel. Courant décembre, après avoir reçu des fonds, ses 50 premiers effectifs ont été nommés. Depuis le 7 janvier 2017, elle bénéficie d’une réserve d’experts compétents dans le domaine de la gestion des retours (examens des dossiers, escortes et raccompagnements). Ils formeront un noyau de spécialistes appelé à s’étoffer au cours des prochaines années pour atteindre le nombre de 1.500. D’ici 2020, l’agence sera dotée d’une administration de 1.000 agents permanents, qu’ils soient cadres, administratifs ou opérationnels. Les premiers retours d’expérience sont attendus dès le premier trimestre 2017, afin de permettre à la structure d’être rapidement opérationnelle et efficace.

Les gardes-frontières bulgares seront intégrés au dispositif afin de mieux coordonner les actions de sécurisation des frontières. Il est à noter que l’entrée en fonction de l’Agence se déroule parallèlement à l’installation des 9 à 10 derniers kilomètres de clôture à proximité de la frontière bulgaro-turque (120 km de barbelés ont déjà été disposés le long de cette ligne de démarcation). La Commission européenne est bien consciente que les autorités bulgares, attentives à la question de la politique migratoire, observeront avec attention l’efficacité du dispositif européen.

date créée
07/01/2017
Champs de Méta